

Comité Syndical du 30 septembre 2020

Point n°06/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le trente septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 septembre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, William Jacquillard et Gérard Désaphy.
Mesdames Martine Pinville, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Agnès Bel.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre, Philippe Bouty, Mathieu Hazouard, et Daniel Sauvaitre.
Madame Stéphanie Garcia.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et Monsieur Andreas Koch

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
8/06/2020	GAYET Mathieu	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant animation et programmation d'un événement rassemblant les professionnels de la réalité virtuelles à Angoulême..
23/06/2020	SMACL ASSURANCES	Avenant n° 2 au marché 2016/029 – Responsabilité civile- conclu avec la SMACL ASSURANCES pour les prestations d'assurance
6/07/2020	NEF ANIMATION	Convention de partenariat financier avec l'association Nouvelles écritures pour le Film d'Animation
23/01/2020	ASSOCIATION FIT'ING	Bail précaire pour la mise à disposition des locaux situés au 20 rue de Saintes à compter du 1 ^{er} août 2020 Bail non signé, l'association ayant abandonné le projet de location de local
24/07/2020	FFA	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le FFA pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre, atrium parvis et parking niveau-1et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême, du 17 août au 7 septembre. <u>Mise à disposition consentie à titre gracieux</u> , pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
7/08/2020	CIA	Convention avec l'association des étudiants de l'image pour l'occupation de locaux situés au 134/138 rue de Bordeaux (foyer, bureau et local de rangement d'une surface totale de 190m ²) Convention consentie à titre gratuit jusqu'au 1 ^{er} novembre 2020, renouvellement tacite
25/08/2020	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) concernant les marchés passés selon une procédure adaptée portant exécution de prestations pour la réalisation d'un diagnostic de stabilité
25/08/2020	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) concernant les marchés passés selon une procédure adaptée portant exécution de travaux d'entretien et de petits aménagements du patrimoine immobilier - lot 6 Menuiseries intérieures/Agencement »

AR PREFECTURE

016-251602595-20200930-POINT006-DE

Regu le 08/10/2020

25/08/2020	CNC	Convention de partenariat triennal pour la période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022
25/08/2020	CNC	Convention de subventionnement 2020 entre le CNC et le Syndicat Mixte
27/08/2020	MME CHENE DUBOIS	Convention précaire pour l'occupation du 2 ^{ème} étage du 99, Rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 90 m ² , pour une durée de 23 mois à compter du 11 juillet 2020. Redevance mensuelle de 354,19 € TTC, incluant TEOM. Provision pour charges mensuelles de 25€TTC. Abonnements et consommations diverses, nettoyage, gardiennage et assurance du local à charge de l'occupant.
07/09/2020	CRÊPES PARTY	Convention d'occupation précaire et révocable pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis pour un food truck et sa terrasse. Activité exercée toute la semaine sur une amplitude horaire de 10h00 à 00h00 (variable selon les jours), pour la période du 9 septembre 2020 au 8 septembre 2021. Redevance mensuelle de 150 € TCC et assurance à charge de l'occupant. Régime d'occupation contraint par la domanialité publique du site.

.....

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (14 présents / 14 votants / 14 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 oct. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 oct. 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 octobre 2020

Signé: Le Président